



COMMUNE DE GRENS

Préavis no 05 / 2022

Au Conseil Général de Grens

Budget 2023

Délégué municipal

Leonardo Scapozza, Municipal

Grens, 7 novembre 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 24 octobre 2022, la Municipalité a adopté le budget de la bourse communale pour l'exercice 2023. Les recettes s'élèvent à CHF 2'295'175.- et les dépenses à CHF 2'287'728.- laissant apparaître un excédent de recettes de CHF 7'447.-. Ce résultat définitif correspond à un résultat avant amortissements obligatoires et opérations sur les réserves (libellé « bénéfice réel ») de CHF 127'476.-.

Les recettes fiscales, taxes et émoluments communaux constituent 82 % des revenus, soit CHF 1'875'670.-. Ces postes sont estimés raisonnablement, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels. En effet, on ne sait pas si l'école Moser bénéficierait éventuellement d'un « rabais pour utilité public » sur les droits de mutation. Avec la mise en service de sa chaîne de production, à fin 2022, Cytiva contribuera, pour la première fois pleinement aux revenus fiscaux en 2023. Ce revenu reste néanmoins difficile à estimer et a été budgété prudemment avec CHF 150'000.-, dont CHF 50'000.- dans les impôts frontaliers où 30 % passeront obligatoirement dans la péréquation.

Les charges liées à la facture cantonale pour la péréquation, la cohésion sociale et la police projetées par le Canton continuent d'évoluer en dents de scie. Le budget 2023 est de CHF 776'183.-, soit une diminution de CHF 220'217.- par rapport au budget 2022. Ce dernier était en hausse de CHF 175'406.- par rapport au budget 2021. On trouve tout autant de variations dans les montants effectivement payés. La facture 2021 était de CHF 72'107.- inférieure au budget annoncé contre celle de 2020 qui était de CHF 73'383.- supérieure au budget. A partir de ce constat, et en guise de prudence, les charges liées à la péréquation et la cohésion sociale font l'objet d'une réserve de CHF 39'000.-, respectivement de CHF 100'000.- par rapport au budget reçu par le Canton.

Les charges intercommunales et régionales ont été incluses selon les budgets obtenus des instances compétentes ou estimées au niveau maximal selon notre appréciation dans l'état actuel de la situation considérant la fluctuation de la population. Cela inclut aussi la provision maximale de CHF 22'320.- soit 1 point d'impôt, pour les projets DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon).

Au budget 2022 figurait sous « Travaux, urbanisme » un montant de CHF 160'000.- pour la vente du chemin AF sur le site Fléchères Nord. L'accord initial portant sur ce chemin n'a jamais été inscrit au registre foncier et l'évolution du cadre légal intervenue entre temps n'autorise plus la vente de ce chemin. Une solution d'échange est à l'étude avec Nemaco mais aucun montant ne saurait être budgété pour l'instant. Le renouvellement de l'éclairage public, CHF 45'826.- y compris l'étude, se fait à cheval entre le budget 2022 CHF 15'000.- et le budget 2023 CHF 30'880.-. Compte tenu de la crise énergétique, les coûts d'éclairage public et des bâtiments communaux ont été majorés de 40 % pour le budget 2023. Le réaménagement du cimetière est budgété pour une somme de CHF 19'000.-, selon une première offre. Plusieurs devis vont être demandés pour l'exécution de ces travaux. Le budget 2023 tient également compte de la diminution de la taxe déchets annoncée lors du Conseil Général du 10.10.2022 : CHF 80.- contre CHF 100.- ménage à 1 personne et CHF 160.- contre CHF 200.- ménage à plusieurs personnes. Les travaux pour la

chaufferie de la Fruitière et le toit du bâtiment communal sont prévus en 2023 et feront l'objet d'un préavis.

Actuellement la commune a deux emprunts en cours : CHF 500'000.- au taux d'intérêts de 1.13 % avec échéance au 18.05.2027, en tant qu'emprunt de trésorerie, pour pallier à la non-synchronisation entre les entrées fiscales et le paiement des acomptes élevés des charges cantonales, et CHF 1'500'000.-, au taux d'intérêts de 0.20 %, échéance 15.12.2022. Vu la bonne santé financière communale et l'évolution rapide des taux d'intérêts dans le contexte inflationniste actuel, la Municipalité a décidé de rembourser CHF 500'000.- et de renouveler que CHF 1'000'000.- au taux de 2.14 % avec échéance au 16.12.2027. Néanmoins, la charge d'intérêts payée passe de CHF 3'750.- par an à CHF 27'050.- au budget 2023.

En résumant, ce budget est ambitieux par rapport aux réalisations prévues dans la Commune en 2023 et représente une estimation réaliste des charges prévisibles et une prévision mathématique prudente des rentrées d'impôts en tenant compte du taux de 62%.

CONCLUSION

Nous vous prions, Monsieur les Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

Vu le Préavis de la Municipalité No 05 / 2022 relatif au Budget 2023
Où le rapport de la Commission de gestion
Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'accepter le budget de la bourse communale pour l'année 2023 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 7 novembre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENS

La Syndique

La Secrétaire



I. Jaquet



E. Brocher-Hürner

Grens, 7 novembre 2022

